



BILAN
des Réalisations du Ministère
de la Modernisation des Secteurs Publics
au titre de l'année 2009

- Juin 2010 -

إدارة حديثة في خدمة المواطن

Administration moderne
au service du citoyen

شارع الحاج أحمد الشرفاوي - ص.ب. 1076 - الحي الإداري - أكدال - الرباط
الهاتف : (212)05 37 67 99 67 - الفاكس : (212)05 37 77 66 35

Av. Haj Ahmed Cherkaoui - B.P. 1076, Quartier administratif - Agdal - Rabat
Tél.: (212)05 37 67 99 67 - Fax : (212)05 37 77 66 35



Sommaire

• INTRODUCTION	3
<u>I/ La valorisation des ressources humaines et le renforcement de ses capacités :</u>	4
1 - La modernisation du système juridique	4
2 - La réalisation et la mise en œuvre des référentiels des emplois et des compétences	5
3 - La réalisation d'un référentiel commun de la GRH	6
4 - La formation continue	6
5 - La conception nouveau système de rémunération	6
6 - Institutionnalisation des égalités entre les sexes	8
7 - Le bilan social	9
<u>II/ L'amélioration de la relation entre l'administration et les usagers :</u>	
1 - La simplification des procédures administratives	9
2 - Le renforcement de l'administration électronique	10
3 - Le renforcement de l'éthique dans le service public	12
4 - Le sondage d'opinion des usagers de l'administration à propos de la qualité des services rendus	12
<u>III/ Le renforcement de la politique de proximité et de la déconcentration administrative :</u>	13
• APPUI ET ACCOMPAGNEMENT	15
1 - Programme d'appui à la réforme de l'Administration Publique	15
2 - L'inspection générale du ministère	16
3 - Le réseau des directeurs des ressources humaines	16
4 - Le fonds de modernisation de l'administration publique	16
5 - La coopération internationale	20
6 - L'école nationale d'administration	22
• TEXTES DE REFERENCE	

Introduction

Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, dans le cadre de ses attributions, a entrepris des initiatives selon une approche stratégique, commandée par la recherche de la qualité, la définition des responsabilités et la gestion par la performance. Il s'agit d'adapter la gestion publique, et donc la décision publique, aux problématiques nouvelles, inhérentes à un contexte socio- économique en mutation permanente.

La concrétisation de cet objectif, dont la finalité est de permettre à l'administration de regagner une crédibilité aux niveaux local et international, se traduit par la mise en place d'une administration de proximité par le biais de la déconcentration ; l'amélioration de la productivité des ressources humaines dans le cadre d'une administration régie par la transparence et l'éthique ; la mise en place d'un service rapide, simple et efficace par le biais de la simplification et de l'allégement des procédures ; la contractualisation et l'installation d'une administration électronique.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une administration de proximité, le Gouvernement a défini, par un décret relatif à la « Déconcentration », les principes et les actions de déconcentration et de décentralisation administratives, en vue d'une meilleure responsabilisation locale, d'une rationalisation des structures des administrations et d'un redéploiement des ressources humaines au profit des services déconcentrés et des pôles de compétences régionaux.

Quant à l'amélioration de la productivité de l'Administration et l'optimisation du rapport coût/efficacité des services rendus, elles passent nécessairement par la motivation, la valorisation et à la rationalisation de la gestion des ressources humaines dans les administrations, les collectivités locales, et les établissements publics.

Les objectifs de Modernisation, tels que annoncés et déclinés en actions réelles et réalisables dans le temps et dans l'espace, représentent dans leur ensemble, les rôles essentiels dévolus à l'administration dans la gestion de la complexité des temps modernes, faisant d'elle le moteur de la régulation des décisions publiques. Ces actions de modernisation constituent de ce fait, les outils clés d'une gestion publique axée sur la qualité, la responsabilité et la performance.

Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics a poursuivi, au titre de l'année 2009, la réalisation des chantiers en cours qui concernent les axes principaux suivants:

- 1^{er} axe : valorisation des ressources humaines
- 2^{ème} axe : l'amélioration de la relation entre l'administration et les usagers
- 3^{ème} axe : le renforcement de la politique de proximité et de la déconcentration administrative.

I/ La valorisation des ressources humaines et le renforcement de ses capacités :

La valorisation des ressources humaines a fait l'objet d'une intention particulière à travers la modernisation des méthodes de gestion, l'amélioration du système juridique et des capacités des ressources humaines ,ainsi que la création des conditions de travail motivantes.

1 - La modernisation du système juridique :

- Allégement des procédures :

Conformément aux dispositions du décret n° 2.08.448 du 21 mai 2009 portant application de l'article 48 du dahir 1.58.008 du 24 février 1958 portant statut général de la fonction publique, la procédure de détachement a été simplifiée, c'est ainsi que dans tous les cas visés à l'article 48 précité, le détachement est prononcé par les ministres intéressés sans visa préalable du ministre chargé de la modernisation des secteurs publics.

- Nomination dans certains grades et cadres des administrations publiques :

En application du décret 2.08.449 du 21 mai 2009 la nomination dans certains grades et cadres des administrations publiques, est prononcé par arrêté du ministre intéressé sans visa préalable du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics.

- Avancement des agents contractuels :

Afin d'améliorer le déroulement de carrière des agents recrutés par contrat de droit commun au sein des administrations publiques et des collectivités locales et pour les faire bénéficier des mêmes modes d'avancement des fonctionnaires statutaires, le ministère a établi la circulaire n° 9 F.P du 25 juin 2009 visant à :

- Faire avancer les agents contractuels aux échelons selon les mêmes règles applicables aux fonctionnaires statutaires, prévues au décret n° 2.05.1365 du 02 décembre 2005 fixant la procédure de notation et évaluation des fonctionnaires des administrations publiques et aux termes de la circulaire n° 3 F.P du 15 avril 2002 relative à l'allégement de la procédure d'avancement d'échelon des agents susvisés.
- Promouvoir les agents suscités aux cadres et grades au même titre que les fonctionnaires statutaires (examen d'aptitude professionnelle et au choix après inscription au tableau d'avancement) conformément au décret 2.04.403 du 02 décembre 2005 fixant les conditions d'avancement des fonctionnaires de l'Etat aux cadres et grades et aux règles prévues aux statuts particuliers.

L'avancement des agents intéressés est pris par des avenants aux contrats soumis au visa du Ministère chargé de la Modernisation des secteurs publics et du Ministère de l'Economie et Finances.

2 - La réalisation et la mise en œuvre des référentiels des emplois et des Compétences des administrations publiques :

Le comité de pilotage interministériel chargé de la supervision et du suivi de la réalisation des REC au niveau des différents départements ministériels est présidé par le MMSP. Dans ce cadre, 26 départements ministériels ont finalisé leurs référentiels. Les administrations restantes doivent achever cette opération dans les brefs délais.

Concernant le système de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, La Direction de la Modernisation de l'Administration a participé à l'élaboration, la traduction en langue arabe et à la généralisation dans les divers Administrations du guide méthodologique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, avec le concours du comité de pilotage interministériel chargé du suivi de la réalisation des REC et l'appui de la Banque Mondiale.

Avec l'encadrement des experts étrangers et le financement de la Banque Mondiale, le Ministère a organisé des rencontres et des séminaires au profit des responsables des ressources humaines pour la maîtrise des techniques de la gestion prévisionnelle selon des critères reconnus mondialement.

Le chantier de la classification des emplois dans une nomenclature commune est achevé et les rapports d'études qu'avait entamés le bureau d'études internationale spécialisé sont validés.

Il est à signaler que les critères de classification proposés par le bureau d'études et adoptés par la commission sont appliqués par les Ministères qui ont finalisé leurs référentiels des emplois et des compétences.

3 - La réalisation d'un référentiel commun de la GRH :

Dans le cadre de la stratégie de modernisation du secteur public adoptée par le gouvernement, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a lancé un programme «e-RH dans l'Administration Publique Marocaine», visant à assurer une meilleure maîtrise des données relatives aux Ressources Humaines par la mise en place, dans une première étape d'un Référentiel Commun de la GRH. La réalisation de ce référentiel se déroulera en trois phases :

- Phase1 :** Réalisation d'un **répertoire des concepts**, d'un **dictionnaire des données** et des **nomenclatures associées**;
- Phase2 :** Réalisation d'un **répertoire des procédures** et du **répertoire des règles de gestion** associées, ainsi que la définition des **protocoles de communication** entre les principaux partenaires ;
- Phase3 :** Mise en place d'un **système informatique** pour la gestion et la publication de ce référentiel.

Les objectifs assignés à ce référentiel commun de la GRH sont :

- Améliorer l'intégrité des données RH;
- Harmoniser et assurer l'interopérabilité des SIRHs des Administrations ;
- Unifier les concepts et normaliser les règles de gestion GRH;
- Répondre aux attentes des gestionnaires en publiant ce référentiel sur le Web dans sa version mise à jour.

La première phase de ce projet relative à la réalisation du répertoire des concepts, du dictionnaire des données et des nomenclatures associées est réalisée en 2009.

Les phases relatives à la réalisation du répertoire des procédures administratives et du répertoire des règles de gestion associées, à la définition des protocoles de communication entre les principaux partenaires, ainsi que l'application informatique qui servira à la publication de ce référentiel, seront réalisées en 2010;

4 - La formation continue :

La stratégie de la formation continue qui a été publiée au bulletin officiel en date du 14 décembre 2009, vise à renforcer les efforts déployés dans l'Administration publique dans le domaine de la formation continue et l'élaboration d'un cadre de coopération et d'échanges d'expérience entre les divers départements ministériels, et ce en fonction du programme du gouvernement et des besoins relatifs à la qualification des ressources humaines.

Dans ce cadre, Le Ministère a pris les dispositions nécessaires pour l'organisation d'un colloque national sur la formation continue durant le mois d'octobre 2010 afin de mutualiser les idées et les expériences autour du programme d'appui à la réforme de l'Administration publique et notamment la formation continue des agents et des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales.

Il faut rappeler que les départements ayant finalisé leur REC, sont en train de prendre les dispositions pour l'adoption de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences comme base de modernisation des outils de la gestion des ressources humaines, ainsi que l'élaboration des plans sectoriels dans le domaine de la formation continue.

Les plans sectoriels de la formation continue devraient constituer un outil incontournable pour l'amélioration des compétences et l'expertise des fonctionnaires afin de leur permettre d'exercer les divers fonctions contenues dans les REC et d'avoir des formations spécialisées qui garantissent la qualité de la formation. Dans ce cadre, le Ministère a reçu jusqu'à présent les plans sectoriels des Ministères de la culture, du département de l'agriculture, du Haut commissariat au plan et du Haut commissariat aux eaux et forêts.

Le Ministère a pris des mesures, en coordination avec les parties concernées, pour assurer le financement des programmes de la formation continue par la fixation d'un pourcentage progressif de la masse salariale au niveau de chaque département afin d'atteindre 1% dans le cadre de la Loi des Finances.

D'après les données disponibles pour l'année 2009, la part réservée à la formation continue dépasse le pourcentage indiqué au niveau de la plupart des départements ministériels.

Par ailleurs, le Ministère a entamé l'exécution du projet E-learning en chargeant un bureau d'études spécialisé pour l'élaboration d'une plate-forme pédagogique, l'encadrement des sessions de formation au profit des équipes de divers Ministères et l'acquisition des équipements et des programmes informatiques.

5 - La conception d'un nouveau système de rémunération :

Le comité de pilotage et de coordination, co-présidé par les départements de la Modernisation des Secteurs Publics de l'Economie et des Finances ainsi que des membres de certains départements, a approuvé le rapport de la première et deuxième phase de l'étude menée par un bureau d'études international et a ordonné l'exécution de la troisième phase durant une durée de 10 mois.

6 - Institutionnalisation de l'égalité entre les sexes :

Dans le cadre de la mise en œuvre des chantiers de réforme notamment en matière de valorisation des ressources humaines qui est un axe central de la stratégie de modernisation, le ministère de la modernisation des secteurs publics a élaboré en collaboration avec l'Agence Canadienne de la Coopération Internationale (ACDI), à travers le fond d'appui à l'égalité entre les sexes FAES II, un programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la Fonction publique qui s'articule autour des axes suivants :

Axe 1 : Intégration de l'égalité entre les sexes dans la structure et les pratiques du MMSP par le renforcement de la capacité institutionnelle ;

Axe 2 : Réduction des disparités entre les sexes en matière de GRH par le renforcement des capacités et l'accompagnement conseil des décideurs et acteurs du MMSP et des Ministères ;

Axe 3 : Accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision ;

Axe 4 : Promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle

Ces axes sont déclinés en sept projets dont deux ont été réalisés en 2008. Il s'agit d'un programme de sensibilisation et de formation au profit des gestionnaires de ressources humaines de différents départements ministériels pour intégrer l'égalité entre les sexes dans les référentiels des emplois et des compétences. Et ce, en partenariat avec l'École Nationale d'Administration.

Le deuxième projet, dont les travaux ont été prolongés jusqu'en 2009, consiste à déterminer le niveau de représentation des femmes dans la fonction publique et à identifier les mesures susceptibles d'assurer une représentation équitable des femmes et des hommes au sein de la fonction publique.

Le troisième projet, réalisé en 2009, est un programme de soutien et de renforcement des capacités des membres du groupe de travail chargé de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du ministère et des représentants des départements ministériels. La formation a porté sur les points suivants:

- la gestion axée sur les résultats qui est considérée comme un outil pour la mise en œuvre du programme stratégique au moyen terme;
- Analyse discriminatoire dans les pratiques gouvernementales et les mécanismes d'une intégration progressive de l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques.

En parallèle de ces actions, un quatrième projet est en cours de mise en œuvre et qui consiste en un programme de sensibilisation et de formation pour intégrer le principe de l'égalité entre les sexes dans le recrutement, la sélection et la nomination. Il s'agit des activités suivantes :

- Formation au profit des gestionnaires des ressources humaines dans les administrations publiques,
- L'actualisation et la réédition du livre sur le programme stratégique à moyen terme, qui a été élaboré en 2006,
- Formation relative au développement du leadership au profit d'un groupe de femmes responsables de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques,
- Témoignage de certaines femmes responsables de la gestion des ressources humaines dans l'administration publique,
- Réunion de sensibilisation avec les directeurs des ressources humaines.

7 - Le bilan social :

Le bilan social des fonctionnaires et agents civils de l'Administration de l'Etat et des collectivités locales pour l'année 2006 vise à regrouper et à analyser les informations disponibles relatives aux ressources humaines et qui traduisent, dans une large mesure les résultats des politiques en matière sociale. Il a pour objectif de donner les éclairages utiles pour apprécier concrètement les politiques sociales et fournit une base objective en particulier à l'Etat, aux collectivités locales et aux partenaires sociaux pour conduire le dialogue social et orienter les choix en matière de politique des ressources humaines.

Appelé à être publié régulièrement par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, le bilan social traite aussi bien l'emploi et les rémunérations que les aspects liés au management, à la formation continue, aux relations professionnelles et aux conditions sociales des fonctionnaires.

Les principaux résultats du bilan social au titre de l'année 2006 :

- L'effectif total des fonctionnaires civils de l'Etat s'élève à 428 880, répartis entre 449 grades regroupés en 211 cadres statutaires, eux même regroupés en 71 corps.
- 58% des fonctionnaires sont des cadres (échelle 10 et plus). Cette catégorie de personnel a connu une augmentation continue tandis que les autres catégories (Maîtrise et exécution) ont connu une déclinaison.
- L'effectif des postes de responsabilité est passé de 5285 en 2002 à 5439 en 2006. Cet effectif est réparti de manière équitable entre l'administration centrale et les services déconcentrés et il est représenté à hauteur de 50% par des ingénieurs et des administrateurs.
- Le taux de féminisation dans la fonction publique est passée de 34,2% en 2002 à 36% en 2006. Le taux de féminisation est très important dans le secteur de l'Education (92.893 femmes) ainsi qu'au niveau des grades secrétaire (19 073 femmes) et infirmiers (14 144 femmes). Au niveau des ministères les taux de féminisation les plus élevés correspondent au Secrétariat Général du gouvernement (43%) et le ministère du Développement social (41%). Tandis que les taux les plus faibles correspondent aux départements des Habous et des affaires islamiques (9%), le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts (4%), l'Agriculture (7%) et l'Intérieur (9%).
- Le taux de féminisation est de 14% pour les emplois supérieurs, 10% pour les postes de chefs de division et assimilés et 16% pour les postes de chefs de service et assimilés.
- Le budget alloué à la formation continue au titre de l'année 2006 s'élève à 116 millions de dirhams, ce qui constitue 0,3% de la masse salariale.
- Les subventions aux associations des œuvres sociales ont connu une évolution importante entre 2002 et 2006 due essentiellement à la mise en place de la Fondation Mohamed VI pour les œuvres sociales dans le secteur de l'Education et de la Formation. Le total général des subventions est passé de 38 millions de dirhams en 2002 à 652 millions de dirhams en 2006.

- L'effectif du personnel des collectivités locales est passé de 146 151 postes en 2002 à 149 541 en 2006. En prenant comme critère l'effectif des fonctionnaires pour 1000 habitants, la répartition des effectifs des collectivités locales révèle une disparité entre les régions. Le taux de féminisation aux Collectivités locales est inférieur à celui de la Fonction publique civile de l'Etat (24% contre 36%). De même pour le niveau d'encadrement qui est de l'ordre de 11,7%.

II/ L'amélioration de la relation entre l'administration et les usagers :

1 - La simplification des procédures administratives :

La simplification des procédures administratives constitue l'une des priorités dans le processus de modernisation de l'administration, qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'administration vis-à-vis des usagers, de manière à les servir de façon rapide, transparente et claire.

C'est dans cet esprit, que s'inscrit la mise en œuvre du programme de simplification des procédures administratives, par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics.

L'approche préconisée dans ce cadre, en concertation avec tous les départements ministériels et un certain nombre d'établissements publics prestataires des services publics aux usagers, repose sur trois volets, à savoir :

- L'inventaire des procédures et des imprimés administratifs ;
- La simplification des procédures administratives ;
- La vulgarisation des procédures administratives auprès des usagers.

Les mesures entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de ces trois volets, ont permis l'inventaire d'un certain nombre de procédures et de formulaires, l'examen et la simplification de ces procédures et l'information des usagers sur les formalités à suivre pour l'obtention des prestations publiques, tout en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication.

Le bilan de ce programme qui s'inscrit dans la continuité au titre de l'an 2009, est comme suit :

- L'inventaire d'un total de 120 procédures administratives et de 87 imprimés administratifs inhérents aux procédures inventoriées ;
- L'étude et la simplification de 84 procédures administratives, dans le cadre de la commission chargée de la simplification des procédures administratives, siégeant auprès du ministère de la modernisation des secteurs publics. Ces procédures concernent, en une partie importante, la carte nationale d'identité électronique et le registre de commerce ;
- La mise en ligne de 70 procédures administratives sur le site www.service-public.ma.

Dans cette même vision d'amélioration des prestations publiques, des permanences ont été organisées dans un certain nombre d'administrations prestataires des services publics, et ce du 15 juin au 18 septembre 2009.

L'objectif de cette opération, est de permettre aux usagers de bénéficier d'une plage horaire supplémentaire, pour accéder aux prestations publiques dans des meilleures conditions, notamment nos compatriotes résidents à l'étranger.

Des arrêtés du premier ministre relatifs à l'organisation de cette opération au niveau de certaines administrations prestataires des services les plus sollicités par les usagers, ont été publiés au bulletin officiel. Ils concernent, notamment, les départements ; de l'intérieur, de

l'économie et des finances, du développement social, de la famille de la solidarité, de l'emploi, de l'habitat et de l'urbanisme, de l'industrie du commerce et des nouvelles technologies, de la communauté marocaine à l'étranger, des postes et télécommunication.

Ces arrêtés prévoient des dispositions d'ordre organisationnel, telles que :

- La liste des services administratifs, au niveau de chaque administration, par lesquels doit être assurée la permanence ;
- Les journées et horaires des permanences qui sont de deux heures par jour, en dehors de l'horaire administratif légal ;
- L'application d'une permanence la matinée du samedi à partir de neuf (9) heures jusqu'à douze (12.30) heures trente minutes;
- L'application d'une permanence d'une heure supplémentaire, en dehors de l'horaire administratif légal, pendant le mois du ramadan.

Un rapport d'évaluation de cette opération est en cours d'élaboration par ce département.

2 - Le renforcement de l'administration électronique :

a - Le Centre d'Appels et de Messagerie « CAM » :

Opérationnel depuis déjà quatre ans, le CAM vise à améliorer l'accessibilité de l'information relative aux procédures et démarches administratives les plus utilisées à travers le téléphone. Il prend en charge plus de 580 procédures administratives. Le CAM est joignable par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h00, au numéro 080 200 37 37, pour les appels locaux (le prix d'une communication locale est de 1 DH pour deux minutes pour le téléphone fixe), et au numéro +212 537 237 430 pour un appel depuis l'étranger.

Dans le cadre de la redynamisation du CAM et de l'amélioration de ses prestations aux usagers, une stratégie de développement des activités du centre avec son plan opérationnel de mise en œuvre a été élaborée courant 2009. Et conformément à ces objectifs, cette stratégie englobe tous les aspects organisationnels et fonctionnels du CAM ainsi que l'analyse de ses relations avec les autres partenaires de son environnement.

La mise en œuvre dudit plan s'étale sur cinq années, de 2010 jusqu'à 2015 et concerne les volets ci-après :

- La relation avec les partenaires publics,
- La gouvernance et le système de pilotage,
- Les plans de formation exigés pour le personnel du CAM,
- Le plan d'aménagement et d'équipement du CAM et
- Les plans de communication interne et externe devant accompagner la réalisation des actions.

b - Le portail de l'Administration « www.service-public.ma » :

Le portail de l'Administration « www.service-public.ma » constitue un véritable outil de vulgarisation des procédures administratives et de consolidation de la transparence dans les relations entre l'Administration et ses usagers. Il permet de diffuser plus de 580 procédures dont notamment celles utilisées fréquemment par le citoyen et l'entreprise ainsi que d'autres

informations administratives structurées autour d'annuaires relatifs aux responsables des secteurs publics, services en ligne, sites Internet publics, etc...

Consciente du soucis d'amélioration des services offerts par le portail, le Ministère a lancé depuis novembre 2009 ;avec un délai de réalisation fixé à 10 mois; un projet de refonte du portail de l'Administration dont les objectifs sont les suivants :

- Diffuser un contenu régulièrement actualisé, crédible et de qualité à travers la mise en place d'un environnement de production de type Extranet;
- Enrichir le modèle des procédures administratives et améliorer leur accessibilité;
- Améliorer l'ergonomie et la charte graphique du Portail;
- Augmenter les niveaux d'accessibilité du site pour servir les différentes catégories des usagers.

c - La cartographie de l'utilisation des TIC dans les secteurs publics :

Le ministère a réalisé une cartographie relative à l'utilisation des TIC dans les secteurs publics au titre de l'année **2008**. Le périmètre de cette cartographie a concerné une population de **256** entités administratives et le taux de réponse global constaté a été d'environ **73%**, ce qui dénote de l'intérêt porté par les entités consultées à cette enquête.

En effet, 30 indicateurs ont été élaborés et concernent 5 axes principaux à savoir:

- Structure et organisation,
- Ressources humaines et budget,
- Infrastructure matérielle et logicielle,
- Utilisation de l'Internet,
- Services pour les usagers.

Parmi les chiffres clés de cette cartographie, on cite :

- Plus de 46% d'entités administratives disposent d'un schéma directeur;
- Les informaticiens représentent presque 1% de l'effectif global des administrations;
- 1 ordinateur pour 4 fonctionnaires ;
- Existence de plus de 280 sites web et plus de 280 télé-services relevant du secteur public.

Ces différents résultats ainsi que d'autres informations sont consultables à travers le site web du ministère « www.mmisp.gov.ma ».

Le ministère a entamé la réalisation d'une nouvelle cartographie au titre de l'année 2009. Cette cartographie concerne de nouveaux indicateurs ainsi que la mise à jour de certains indicateurs de 2008.

3 - Le renforcement de l'éthique dans le service public :

En application du programme gouvernemental en matière de la lutte contre la corruption, qui a été élaboré en coordination avec les départements et les acteurs sociaux concernés, et après la ratification de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la corruption, la création de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption et l'adoption du texte sur les marchés publics ; les principales actions entreprises consistent à :

- l'élaboration du rapport national sur la consolidation de l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les services publics, en coordination avec les départements ministériels concernés. Ce rapport vise à mettre en œuvre les acquis législatifs et institutionnels du Royaume du Maroc en matière de lutte contre la corruption ;
- L'actualisation et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement, en matière de lutte contre la corruption, en concertation avec les départements ministériels.

Il convient de rappeler que le programme d'action du gouvernement en matière de la lutte contre la corruption répond aux engagements pris lors de la déclaration gouvernementale de monsieur le Premier Ministre devant le parlement. Ce programme se subdivise en six axes se rapportant essentiellement à :

- L'ancrage des principes et valeurs morales ;
- Le renforcement du cadre institutionnel pour la prévention contre la corruption ;
- La transcription des principes de la transparence dans la gestion et l'exécution des marchés publics ;
- Le développement du système de suivi, de contrôle et d'audit ;
- La lutte contre les sites et les foyers de la corruption à travers la simplification des procédures administratives ;
- L'éducation, la sensibilisation et la communication.

Le Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs Publics a participé en 2009 à la 3^{ème} conférence des Etats Parties à la convention des Nations Unies de Lutte contre la Corruption organisée à Doha du 9 au 13 novembre 2009. Monsieur le Ministre a présidé la délégation marocaine participant à cette conférence composée des représentants des départements ministériels concernés.

Deux principales décisions ont été retenues lors de cette conférence :

- La mise en place d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- L'organisation en 2011 de la 4^{ème} conférence des Etats Parties à la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption au Maroc.

4 - Le sondage d'opinion des usagers de l'administration à propos de la qualité des services rendus :

L'opinion des usagers revêt une importance capitale dans le processus de réforme et de modernisation de l'administration, notamment en matière d'amélioration des rapports administration-usagers. Elle doit être prise en compte lors de la conception et de la prestation des services. Des enquêtes et des sondages menés par des auditeurs indépendants devraient permettre de connaître, périodiquement, le degré de satisfaction des usagers, leurs nouvelles attentes sur des questions précises liées à l'organisation et à la qualité des prestations rendues par l'administration, en vue d'identifier les solutions aux problèmes posés.

Cette démarche présente l'avantage d'informer, à moindre coût, l'administration et ses partenaires sur des aspects essentiels du fonctionnement des services publics, tels que l'accessibilité, la fiabilité, la qualité de l'accueil et, d'une façon générale, la manière dont sont traités les usagers.

A cet effet, le lancement d'enquêtes d'opinion auprès des citoyens et des entreprises permettra aux administrations publiques, à court et à moyen terme, de mieux cerner leurs missions ainsi que la nature des prestations à rendre à ces usagers.

A ce titre, le Ministère est entrain de réaliser avec l'appui du bureau d'études Sis consultant une étude portant sur un sondage d'opinion des usagers de l'administration afin d'identifier leurs besoins réels et de mesurer leur degré de satisfaction vis-à-vis des prestations rendues par l'administration publique, certains établissements publics et les collectivités locales.

a - Objectifs de l'étude:

- Définir les besoins réels des usagers et leurs attentes ;
- Repenser la façon de fournir les services à l'utilisateur, en reconnaissant à ce dernier un rôle plus actif dans sa relation avec l'administration ;
- Etablir un mécanisme d'évaluation de la qualité des services publics ;
- Contribuer au renforcement de la transparence dans les relations administration/usagers ;
- Améliorer, au sein des administrations, les conditions d'accueil et la capacité de conseiller et d'informer les usagers sur leurs droits et leurs obligations ;

b -Etapas de l'étude :

- Elaboration du rapport méthodologique de l'étude,
- Elaboration d'un rapport portant sur la description de l'état des lieux quant aux services publics offerts par l'administration, par le biais d'un sondage d'opinion des usagers de l'Administration (citoyens, certains établissements publics et les collectivités locales) ,
- Elaboration d'un rapport portant sur les mesures correctives et d'amélioration de la qualité des services publics et la proposition d'un cadre référentiel de démarche qualité dans l'Administration Publique.
-

III/ Le renforcement de la politique de proximité et de la déconcentration administrative :

En application des dispositions du décret n° 2-05-1369 du 2-12-2005 fixant les règles d'organisation des départements ministériels et de la déconcentration administrative et dans le cadre des attributions dévolues à la commission chargée de l'organisation des structures administratives et de la déconcentration administrative, celle-ci a procédé, à centrer son travail, à l'occasion de l'examen de plusieurs projets de textes réglementaires sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Concentration de l'Etat sur les missions principales prioritaires et délégation de la gestion de certaines activités aux autres partenaires privé;
- Adoption de la déconcentration administrative comme règle principale dans la répartition des attributions;

- Obligation de création des entités support relatives à la gestion des ressources humaines, à la législation et aux affaires juridiques, à la planification, la programmation et à la gestion des systèmes d'information;
- Renforcement du rôle des inspections générales en matière de contrôle et d'audit;
- Création d'une unité spéciale chargée du contrôle de gestion dans chaque département ministériel;
- Accompagnement des projets réglementaires d'un rapport d'audit comme outil d'évaluation.

A ce propos, la commission a examiné durant l'année 2009 plusieurs projets de textes réglementaires concernant la réorganisation des départements ministériels cités en annexe.

APPUI ET ACCOMPAGNEMENT

*_*_*

Dans son action de modernisation de l'administration, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics s'appuie sur un ensemble de moyens d'accompagnement qui s'expriment à travers un dialogue continu entre les responsables des administrations publiques en matière d'échange et de capitalisation des expériences réussies dans le domaine tel le réseau des directeurs des ressources humaines, un cofinancement des projets novateurs à travers le Fond de Modernisation de l'Administration Publique, l'action des inspections générales et les moyens offerts par la coopération internationale.

1 - Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique :

Le Programme d'appui à la réforme de l'Administration Publique consiste à une nouvelle conception qui vise l'unification et la visibilité dans le traitement des dysfonctionnements qui touche l'Administration Marocaine, la modernisation des méthodes de gestion, la simplification des procédures et se base sur une approche participative impliquant tous les départements ministériels et la société civile dans un cadre de dialogue et de concertation.

Les axes de ce programme s'articulent autour des points suivants :

- L'amélioration de l'efficacité de l'Administration dans le domaine de la rationalisation de la gestion publique et de la gestion budgétaire ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines et sa qualification pour l'accomplissement de ses missions avec un grand professionnalisme à travers :
 - La réalisation des référentiels des emplois et des compétences ;
 - La généralisation de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
 - La refonte de système de notation et d'évaluation ;
 - L'élaboration d'un nouveau système de rémunération basé sur l'emploi au lieu du grade ;
 - La maîtrise de la masse salariale.

Ce programme couvre la période comprise entre 2004 et 2012 et se caractérise par la réalisation des phases 1,2 et 3 ainsi que le lancement de la phase 4, à partir de 2010 en coordination étroite entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère la modernisation des secteurs publics avec la participation des autres départements ministériels.

La matrice adoptée de ce programme comprend 37 dispositions concernant l'amélioration de la gestion des ressources financières, 31 dispositions concernant l'amélioration de la gestion des ressources humaines, 14 dispositions touchant la maîtrise de la masse salariale.

L'appui de ce programme par L'union Européenne se fait sous forme de don annuel après réalisation des conditionnalités fixées en commun accord.

L'appui de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement est sous forme de prêts octroyés au profit du budget de l'Etat.

2 - L'Inspection Générale du Ministère :

En coopération avec l'Inspection Générale des Finances, l'inspection générale du Ministère de la Modernisation des Secteurs publics a procédé à l'organisation de sessions de formation continue au profit de deux cadres de cette dernière en vu de les doter des

instruments méthodologiques nécessaires pour la réalisation des actions d'inspection, d'audit et de suivi en prônant une démarche de gestion axée sur les résultats selon un calendrier arrêté d'avance.

Ces actions ont été couronnées par l'élaboration d'un rapport d'audit détaillé de l'exercice 2007-2008, présentant des recommandations d'amélioration des rendements prônant une politique des résultats basée sur des méthodes modernes de gestion nécessaires au renforcement et à la réussite du processus des réformes de l'administration publique de notre pays.

3 - Le Réseau des Directeurs des Ressources Humaines :

Par la création du réseau des directeurs des ressources humaines, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics a constitué durant les années précédentes un cadre de réflexion transversal et de concertation entre les responsables des ressources humaines.

Le dit réseau a mis en place un moyen de recherches des mécanismes et outils permettant l'aboutissement des projets de modernisation en matière des ressources humaines.

A cet effet, les responsables de la gestion des ressources durant l'année 2009, ont consacré plusieurs réunions à l'étude des divers aspects de cette gestion, notamment :

- L'étude relative à la mise en place d'une nouvelle conception du système de rémunération dans la fonction publique ;
- Techniques de « classification des emplois dans une nomenclature commune » et la généralisation du guide méthodologique de la classification des emplois ;
- Le guide méthodologique de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- La simplification des procédures relative à la gestion des ressources humaines.

4 - Le Fonds de Modernisation de l'Administration Publique :

Les services de ce Ministère ont poursuivi, à travers le fond de modernisation de l'administration publique (FOMAP), le financement partiel de l'accompagnement des projets proposés par les départements ministériels et qui entrent dans le cadre des programmes de modernisation et de qualification de l'Administration Publique.

Dans ce cadre, 39 projets ont été soumis au FOMAP par divers ministères et étudié au titre de l'année 2009. Ces projets concernent la modernisation de l'administration électronique, la gestion des ressources humaines, la restructuration des structures et la simplification des procédures. Dix (10) projets ont été sélectionné pour bénéficier du financement du FOMAP .Le coût total de ces projets est estimé à 10.000.000 dirhams.

5 - La Coopération Internationale :

Dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays amis et de la coopération multilatérale avec les organisations régionales et internationales spécialisées, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics a préparé et mis en œuvre les actions de coopération ci-après :

I- COOPERATION BILATERALE :

Arabie Saoudite :

27 cadres marocains ont bénéficié de bourses de formation continue à l'Institut de l'Administration Publique de Riad sur des thèmes relatifs à la gestion publique et à la Gestion des Ressources Humaines.

Emirats Arabes Unis :

- Visite de travail effectuée par le Ministre aux Emirats arabes Unis du 17 au 19 mars 2009 ;
- Participation d'un cadre du ministère au magistère en administration publique organisé par l'Ecole de gouvernance de Dubaï ;

Egypte :

Mise en œuvre du programme de coopération bilatérale au titre de l'année 2009 conformément au mémorandum d'entente signé entre le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et le Ministère du Développement Administratif en Egypte en 2006.

Suite à la séparation entre le Département Central de l'Organisation et de l'Administration, et le Ministère du Développement Administratif Egyptien, le Ministère a coordonné par voie diplomatique avec ledit département en vue de signer un protocole d'accord entre les deux parties.

Tunisie :

- Visite de travail effectuée par le Ministre à la Tunisie les 7 et 8 janvier 2009, au cours de laquelle il a signé un Procès-Verbal avec son homologue le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Fonction Publique et du Développement Administratif ;
- La Haute Commission Mixte maroco-tunisienne s'est réunie à Rabat les 6 et 7 avril 2009 sous la présidence des premiers ministres des deux pays.

A l'issue de cette réunion, un Procès-verbal a été signé entre les deux parties et qui souligne le développement de la coopération en matière de modernisation de l'administration publique.

France :

Mise en œuvre du programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'administration publique qui a pour objectif la formation des cadres relevant des différents départements de l'administration publique marocaine à l'ENA de France et l'échange d'expertise et ce, conformément au Mémorandum d'Entente signé à Rabat le 26 avril 2007, entre le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Allemagne :

- Participation d'un responsable du ministère à une conférence organisée sur le thème : « Comment gérer les ingérables ? l'appui au pilotage politique des résultats des activités de développement », le 30 novembre et 1^{er} décembre 2009 ;
- Participation d'un cadre du ministère à la conférence organisée sur la réforme administrative et l'échange d'expérience entre les lauréats de l'Ecole Supérieur des Sciences Administratives de Speyer organisée par « Inwent », du 3 au 7 décembre 2009.

Canada :

Un responsable du ministère a effectué une mission au Canada du 16 au 20 février 2009 pour s'enquérir de l'expérience canadienne dans le domaine de l'appui à l'élaboration d'un cadre méthodologique pour la réalisation de l'étude sur la sous-représentation des femmes au sein de la fonction publique.

Corée du Sud :

Organisation d'un stage groupé au profit de 15 cadres de l'administration marocaine dans le domaine de l'administration électronique.

Chine:

Participation d'un cadre du MMSP à un stage organisé à l'Institut de l'Administration Publique à Pékin sur l'administration publique.

Mali :

Le Commissaire du Développement Institutionnel et ex-ministre de la Fonction Publique du Mali a effectué une visite de travail au Maroc du 22 au 28 mars 2009.

Burkina Faso :

Au cours de la visite effectuée par le Ministre de la Fonction Publique et la Réforme de l'Etat du Burkina Faso au Maroc, du 6 au 8 avril 2009, un accord de coopération a été signé dans le domaine de l'administration publique entre les deux parties.

2 - COOPERATION MULTILATERALE :

Organisation Arabe pour le Développement Administratif (OADA)

- Organisation de la 90^{ème} session du Comité Exécutif à l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat du 18 au 20 novembre 2009 ;
- Organisation de séminaires dans le domaine de la modernisation de l'administration ;
- Participation du Ministre aux travaux de la 89^{ème} session du comité exécutif tenue à Oman (Jordanie) du 20 au 22 avril 2009 ;
- Participation d'un responsable du ministère à la 5^{ème} réunion annuelle des responsables de formation, les 15 et 16 décembre 2009 à Charika (Emirats Arabes Unis) ;
- Participation d'un responsable du ministère à la 2^{ème} réunion des rencontres sur les expériences réussies, organisées au Soudan les 17 et 18 février 2009 ;
- Participation d'un responsable du ministère à la 9^{ème} réunion des leaders des instances centrales du développement administratif organisé sur : « Régime indemnitaire dans la fonction publique et mécanisme de son application dans l'administration publique », les 10 et 11 mars 2009.
- Participation du Directeur des stages de l'ENA de Rabat à la 11^{ème} réunion annuelle des Directeurs des Instituts et Ecoles de l'Administration organisée en Algérie les 9 et 10 novembre 2009.

Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) :

- Participation de monsieur le Ministre au Forum Mondial sur la Gouvernance Publique organisée par l'OCDE sur le thème : « Construire un monde plus propre : mécanismes et bonnes pratiques pour encourager une culture d'intégrité », les 4 et 5 mai 2009 ;
- Participation d'un responsable du ministère à un atelier de travail sur « Traiter la question du genre social dans l'administration publique », organisé au Caire le 18 mai 2009 ;

- Organisation de la 5^{ème} réunion du Groupe de travail n° 1 sur « La fonction publique et l'intégrité », le 14 et 15 juin 2009 à l'ENA de Rabat ;
- Participation d'un responsable du ministère à la 5^{ème} réunion du groupe de travail sur « l'administration électronique et simplification des procédures administratives », organisé au Royaume du Bahreïn les 24 et 25 juin 2009 ;
- Participation de Monsieur le Ministre à la réunion du groupe de pilotage de l'initiative de bonne gouvernance, organisée au Caire le 11 octobre 2009 ;
- Participation d'un responsable du ministère à la Conférence régionale organisée sur l'intégrité, à Istanbul les 26 et 27 octobre 2009 sur le thème : « Construction d'un secteur public plus propre » ;
- Organisation du Forum de la gouvernance et la conférence ministérielle de l'initiative de bonne gouvernance et de l'investissement dans la région du moyen orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et les pays de l'OCDE, les 22 et 23 novembre 2009 à Tanger. Cette Conférence s'est caractérisée par l'adoption de la déclaration ministérielle et le passage de la présidence de l'initiative de l'Egypte au Maroc pour la période 2009-2012.

Organisations des Nations Unies :

- Participation de Monsieur le Ministre à la 3^{ème} Conférence des Etats Parties à la convention des Nations Unis de lutte contre la corruption, organisée à Doha du 9 au 13 novembre 2009 ;
- Participation de Monsieur le Secrétaire Général à la 8^{ème} réunion du comité d'experts en administration publique relevant du Conseil Economique et Social des Nations Unis (ECOSOC), organisée à New York, du 30 mars au 3 avril 2009.

Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives pour le Développement (CAFRAD) :

- Organisation des réunions de la 47^{ème} session du Conseil d'Administration du CAFRAD au titre de l'année 2009. Parmi les recommandations qui ont été élaboré au cours de cette session, on cite :
 - Renouvellement du mandat du Directeur Général du CAFRAD, Dr. Simon Mamosi LELO, pour un second mandat de quatre ans après expiration du Premier mandat le 30 juin 2009 ;
 - Augmentation du mandat des membres du comité exécutif à trois ans au lieu de deux ans ;
 - Organisation d'un Forum en marge de la 47^{ème} session sur le sujet : " mise en place des programmes de renforcement des capacités de leadership, gouvernance et politiques publiques en Afrique » ;
 - Participation des cadres marocains aux activités scientifiques organisées par le CAFRAD au titre de l'année 2009.

Union Européenne :

- Deux cadres du Ministère ont participé à un atelier de travail organisé par l'Institut Basil Fuleihan Libanais sur les thèmes : « Common Assessment Framwork » et « Balanced Scorecard » ;
- Participation d'un responsable du ministère à la 5^{ème} réunion de la sous-commission « Justice et sécurité », organisée à Bruxelles (Belgique) le 16 octobre 2009.

Banque Mondiale :

- Participation d'un responsable du ministère à une conférence organisée sur le thème: « Développer des stratégies en matière d'économie de la connaissance afin d'améliorer la

compétitivité des pays du moyen orient et de l'Afrique du Nord », du 17 au 21 mai 2009 à Alexandrie (Egypte).

5 - L'Ecole Nationale d'Administration :

L'Ecole Nationale d'Administration est le plus ancien établissement de formation des cadres supérieurs au Maroc, en Afrique et au Monde Arabe. Elle a participé depuis sa création par Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V en date du 08 mars 1948, au développement administrative de notre pays à travers la formation des cadres et la mise à niveau des ressources humaines de l'administration publique marocaine.

L'ENA se base dans son action de formation sur une ingénierie pédagogique de formation constituée de cycles variés (cycle de formation en management administratif, cycle supérieur de formation en management administratif), d'un système de formation en modules et d'une méthodologie basée en grande partie sur le coté pratique afin de répondre aux attentes et besoins de l'administration marocaine.

Au titre de l'année 2009, l'ENA a formé 528 élèves dont 65 élèves étrangers au titre du cycle de formation en management administratif qui s'étale sur une période de 24 mois. Ces élèves ont été sélectionnés parmi 5288 candidats au concours d'accès à l'ENA.

L'ENA a aussi organisé tout au long de l'année 2009 une série de conférences et de rencontres au profit de ses élèves et qui ont été animés par des experts, des consultants et des hauts fonctionnaires de divers départements ministériels, d'établissements publics et d'Ambassades.

Pour renforcer le coté pratique de la formation dispensée à l'ENA, l'école a fait participer ses élèves à plusieurs rencontres scientifiques organisées au sein du Parlement, du Conseil de la Ville de Casablanca, du Conseil Régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et au Ministère de l'Intérieur. Les élèves ont effectué également des stages pratiques au sein de différents départements ministériels et établissements publics. Certains parmi eux ont même bénéficié de stages de perfectionnement à l'étranger auprès de l'Ecole Nationale d'Administration en France et auprès de l'Union Européenne. Ces stages ont fait l'objet de la soutenance de rapports auprès d'une commission composée des professeurs de l'ENA et de responsables des différents départements ministériels et établissements publics.

Les effectifs des lauréats de l'ENA pour 2009 se montent à 140 élèves dont 22 élèves étrangers en provenance de pays tels : la Guinée, la Guinée Bissau, le Congo, la Cote d'Ivoire, les Iles Comores, les Emirates Arabes Unies, la Mauritanie, le Tchad, le Mali et Madagascar.

En matière de formation continue des fonctionnaires des différents départements ministériels, l'ENA a organisé au titre de l'année 2009, 85 sessions au profit de 2405 cadres administratifs de différents départements ministériels, des collectivités locales et des Forces Armées Royales sur différents sujets en liaison directe avec les problématiques de la modernisation de l'administration telles, la gestion des projets publics, la modernisation de la gestion des ressources humaines, la gestion de la qualité, l'Audit, les techniques de négociation et la gestion financière et comptable, animés par des compétences nationales et étrangères.

L'ENA a également procédé à la formation de 94 diplômés recrutés en 2009 par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour renforcer sa présence au niveau international, L'ENA a poursuivi l'exécution des différents accords de partenariats passés avec les écoles et établissements de formation étrangers comme l'Ecole Nationale d'Administration française, l'Institut Régional de Formation de Bastia, l'Ecole Nationale d'Administration de Mauritanie dont 20 élèves ont bénéficié de sessions de formation organisées en coopération avec le Ministère des Affaires Etrangères. L'ENA a aussi procédé à l'exécution des différents accords avec l'Organisation

Arabe du Développement Administratif ainsi qu'avec d'autres pays arabes tels la Tunisie dont les élèves ont effectué des stages de perfectionnement auprès des administrations publiques marocaines. L'ENA a également participé au titre de 2009 aux réunions du comité exécutif de l'Association Internationale des Ecoles et Instituts de l'Administration et aux travaux de la conférence annuelle de l'Institut International des Sciences Administratives.

Projet de fusion de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut Supérieur de l'Administration :

Conformément aux directives royales de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie et l'Assiste relatives à son accord pour la fusion de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut Supérieur de l'Administration au sein d'une seule institution publique, plusieurs réunions ont été tenu au département de la Primature et au Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et ont connu la participation en plus des responsables des deux institutions, des représentants de différents départements ministériels en vu de l'étude du projet de fusion autour de trois principes essentiels :

- 1- Création d'une institution publique nouvelle, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous tutelle du Premier Ministre, constituée de deux pôles complémentaires chargés de la formation de base pour l'exercice de la haute fonction publique et le perfectionnement des fonctionnaires et cadres de l'administration publique ;
- 2- Mise en place d'un projet découlant d'une vision intégrée de la formation de base et la formation continue des hauts cadres de l'administration publique ;
- 3- Création d'Instituts Régionaux de Formation des fonctionnaires et d'agents de l'administration.

Ce projet de fusion de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut Supérieur de l'Administration vise la création d'une valeur ajoutée en matière de formation administrative en instaurant une école de formation spécialisée des cadres de la fonction publique basé sur un projet pédagogique répondant aux principaux défis du programme de modernisation de l'administration à travers :

- La concentration de l'institution sur son rôle de formation des cadres capables d'exercer des activités d'encadrement au niveau des administrations centrales et des services déconcentrés ;
- Le renforcement de son rôle d'expertise dans le domaine de la modernisation de l'administration ;
- L'élargissement du rayonnement national de l'institution en favorisant son ouverture sur son environnement arabe et africain.

Textes de référence

*_*_*

Listes des textes organisationnels publiés par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics au titre de l'année 2009 :

1 - Valorisation des ressources humaines :

Le ministère de la Modernisation des secteurs publics a publié au cours de l'année 2009 les textes suivants :

- Décret n° 2.08.574 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n° 2.77.68 du 12 safar 1397 (2 février 1977) créant l'indemnité d'hierarchie administrative au fonctionnaires et cadres de l'administration centrale des interministériels des administrations publiques et du personnel des cadres particuliers de certains ministères.
- Décret n° 2.08.577 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.04.761 du 10 kaada 1425 (23 décembre 2004) fixant le régime des indemnités particulier de certains fonctionnaires des administrations publiques.
- -Décret n° 2.08.588 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.82.668 du 17 rabia II 1405 (9 janvier 1985) relatif au statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des architectes.
- Décret n° 2.08.584 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le tableau annexe du décret n° 2.89.565 du 30 chaoual 1410 (25 mai 1990) relatif au statut particulier du corps des formateurs interministériels aux établissements de formation professionnelle.
- Décret n° 2.08.592 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le tableaux annexe du décret n° 2.99.651 du 25 joumada II 1420 (6 octobre 1999) relatif au statut particulier du corps interministériel des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes.
- Décret n° 2.08.595 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.04.75 du 14 rabia 1^{er} 1425 (4 mai 2004) fixant le régime des indemnités relatif au corps interministériel des techniciens.
- Décret n° 2.08.596 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le tableau annexe du décret n° 2.00.279 du 2 rabia II 1421 (5 juillet 2000) relatif au statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires.
- -Décret n° 2.08.590 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.75.175 du 25 rabia 1^{er} 1395 (8 avril 1975) fixant les indemnités et avantages aux magistrats des 1^{er}, 2^{eme} et 3^{eme} grades.
- -Décret n° 2.08.591 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.96.914 du 20 moharrem 1417 (29 janvier 1997) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats de grade exceptionnel.
- -Décret n° 2.08.597 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.08.71 du 5 rejeb 1429 (9 juillet 2008) relatif au statut particulier
- Décret n° 2.08.597 du 24 moharem 1430(21 janvier 2009), modifiant le décret n°2.08.71 du 5 rejeb 1429(9 juillet) 2008) relatif au statut particulier des personnels du corps des greffiers.
- Décret n° 2.08.585 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.94.100 du 6 moharem 1415(16 juillet 1994) relatif au statut particulier de l'inspection général de l'administration territoriale.
- Décret n° 2.08.583 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.76.431 DU 8 chaâbane 1396(5 Août 1976) allouant certaines indemnités aux personnels des forces auxiliaires.

- Décret n° 2.08.594 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.99.1266 du 6 safar 1421(10 mai 2000) portant statut particulier du corps nationale de la protection civile.
- Décret n° 2.08.578 du 24 moharrem 1430(2 janvier 2009) modifiant le décret n°2.97.1039 du 27 ramadan 1418(26 janvier 1998) créant un corps des conseillers juridiques des administrations auprès du secrétariat général du gouvernement.
- Décret n° 2.08.586 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.93.807 du 6 moharrem 1415(16 juin 1994) relatif au statut particulier du corps de l'inspection général des finances.
- Décret n° 2.08.587 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.06.620 du 24 rabia 1^{er} 1428(13 avril 2007) relatif au statut particulier du corps des infirmiers du Ministère de la santé.
- Décret n°2.08.576 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.90.471(du 7 jomada II 1411 (25 décembre1990) allouant un complément de rémunération aux enseignant chercheurs des facultés de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire.
- Décret n°2.08.582 du 24 moharrem 1430(21 Janvier 2009) modifiant le tableau annexe du décret n°2.96.804 du 11 chaoual 1417(19 février 1997) relatif au statut particulier du corps des enseignants chercheurs des établissements de formations des cadres supérieurs.
- Décret n° 2.08.593 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.02.855 du 8 hijja 1423(10 février 2003) fixant le régime des indemnités allouées aux fonctionnaires relevant du statut particulier du personnels de l'éducation nationale.
- Décret n° 2.08.598 du 24 moharrem 1430(21 janvier 2009) modifiant le tableau annexe du décret n° 2.96.793 du 11 chaoual 1417(19 Février 1997) relatif au statut particulier du corps des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur.
- Décret n° 2.08.575 du 24 Moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.90.922 du 7 kaada 1413 (29 avril 1993) relatif au statut particulier du personnel du ministère des affaires culturelles ;
- Décret n° 2.08.579 du 24 Moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant et complétant l'annexe 2 de la loi n0 32.98 fixant le statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des conseilles ;
- Décret n° 2.08.580 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant et complétant l'annexe 2 de la loi n° 32.89 fixant le statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des représentants.
- Décret n° 2.08.589 du 24 moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.02.526 du 28 rabia I 1403 (13 janvier 1983) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats de le cour des comptes ;
- Le décret n° 2.08.581 du moharrem 1430 (21 janvier 2009) modifiant le décret n°2.02.526 du 29 rabia 1424 (30 juin 2003) relatif au régime des indemnités alloués au personnel relevant des cadres particuliers de la direction générale de la sûreté national.
- Décret n° 2.09.592 du (23 Novembre 2009) modifiant le décret n° 2.97.1039 du 26 janvier créant le corps des conseillers juridiques des administrations auprès du Secrétariat Général des gouvernements ;
- Décret n° 2.09.596 du (23 Novembre 2009) modifiant le décret n° 2.82 .526 du 13 janvier 1983 fixant les indemnités et avantages alloués au magistrats de la cour des comptes ;
- Décret n° 2.09.597 du 23 Novembre 2009 portant allocations des indemnités à certaines catégories de fonctionnaire relevant du haut commissariat général de l'administration pénitentiaire et de l'intégration ;

- Décret n° 2.09.54 du rabia II 1430 (1^{er} avril 2009) relatif aux dispositions diverses concernant la représentation des fonctionnaires de l'état des collectivités locales et du personnel des établissements publics.

2 – proximité et déconcentration administrative :

a -Décrets :

- Décret n° 2-09-168 du 21 Mai 2009 fixant les attributions et l'organisation du secteur de l'Agriculture;
- Décret n° 2-08-651 du 15 juin 2009 fixant les attributions et l'organisation du secteur du Tourisme,
- Décret n° 2-08-159 du 16 janvier 2009 modifiant et complétant le décret n° 2-97-176 du 15 décembre 1997 relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Intérieur;
- Décret n° 2-08-772 fixant les attributions et l'organisation du Commissariat Général de l'Administration Pénitentiaire et la Réinsertion,
- Projet n° 2-07-1045 du 25 jourmada I 1430 (21 Mai 2009) fixant les attributions et l'organisation du Ministère du Commerce Extérieur,
- Projet n° 2-08-516 du 25 jourmada I 1430 (21 Mai 2009) relatif à la direction des Prix.

b -Arrêtés :

- Arrêté n° 292-09 du 17 janvier 2009 fixant les services centraux de la direction générale de la protection civile;
- Arrêté n° 1036-09 du 21 Mai 2009 fixant les services centraux du secteur de l'Agriculture;
- Arrêté n° 1037-09 du 21 Mai 2009 fixant les services déconcentrés du secteur de l'Agriculture ;
- Arrêté n° 1582-09 du 15-6-23009 fixant les attributions et l'organisation des divisions et les services relevant des directions centrales du Ministère du Tourisme;
- Arrêté du Ministre de l'Intérieur n° 1229-09 du 13-05-2005 portant création d'un service de l'imprimerie relevant de la direction des affaires administratives;
- Arrêté du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n° 651-09 du 18-3-2009 portant annulation de l'arrêté de création de l'aménagement temporaire relatif au barrage Alhimr à la Wilaya Chaouia-Ouardigha à Settat;
- Arrêté n° 1524-09 fixant les divisions et les services relevant du Commissariat Général de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion;
- Arrêté du Ministre du Commerce Extérieur n°1525.09 du 25 jourmada I 1430(21 Mai 2009) fixant les divisions et les services relevant des directions centrales du Ministère du Commerce Extérieur,
- Arrêté du Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales n°1535.09 du 25 jourmada I 1430(21 Mai 2009) relatif à la création et à la fixation des divisions et services de la direction de la Concurrence et des Prix,
- Arrêté du Premier Ministre n°3.24.09 du 4 rabia II 1430(31 Mars 2009) fixant les attributions et l'organisation des services déconcentrés du Haut Commissariat aux Eaux et aux Forêts,

- Arrêté n°293.09 du 16 Janvier 2009 modifiant et complétant l'arrêté n°1502.02 du 23 octobre 2002 relatif à la création , aux attributions et à l'organisation des services extérieurs de la Direction Générale de la Protection Civile,
- Arrêté du Ministre d'Equipement et du Transport n°1013.09 du 2 février 2009 modifiant l'arrêté relatif à la création d'un aménagement temporaire pour la réalisation du complexe sportif d'Agadir,
- Arrêté du Ministre de L'Equipement et du Transport n°1011.09 du 2 février 2009 modifiant l'arrêté relatif à la création d'un aménagement temporaire pour la réalisation du complexe sportif à Marrakech,
- Arrêté du Ministre de L'Equipement et du Transport n°1012.09 du 2 février 2009 modifiant l'arrêté relatif à la création d'un aménagement temporaire pour la réalisation du complexe sportif à Tanger,
- Arrêté du Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n°1289.09 portant annulation de l'arrêté de création d'un aménagement temporaire du barrage Arrouz à la wilaya de Tétouan,
- Arrêté du Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n°2070.08 du 23 chaabane 1429 (25 août 2008) portant création d'un aménagement temporaire du barrage Zrar à la province d'Essaouira,
- Arrêté du Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n°348.09 du 15 safar 1430 (11 février 2009) portant création d'un aménagement temporaire du barrage Timkit à la province d'Errachidia,
- Arrêté du Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n°2071.08 du 23 chaabane 1429(25 août 2008) portant création d'un aménagement temporaire du barrage Tamalout à la province de Khénifra,
- Arrêté du Secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement n°810.09 du 3 rabia II 1430(30 mars 2009) portant création d'un aménagement temporaire du barrage moulay bouchta à la wilaya de Tétouan,
- Arrêté du Premier Ministre n°3.68.09 du 14 dou el kiada 1430(2 novembre 2009) fixant les attributions et l'organisation des services déconcentrés du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de libération.